



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Commissariat du 8ème arrondissement de Paris

Question écrite n° 9899

## Texte de la question

M. Sylvain Maillard rappelle à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, que les conditions matérielles d'installation et de travail des policiers du 8ème arrondissement de Paris sont difficiles. La construction d'un nouveau commissariat a été reportée puis programmée pour 2020. Il lui demande s'il peut apporter des garanties sur ce calendrier.

## Texte de la réponse

Le Grand Palais fera l'objet d'une opération de restauration et d'aménagement à compter du mois de décembre 2020, date de sa fermeture au public. Les travaux devraient durer jusqu'en 2023. Les locaux du commissariat central du 8ème arrondissement qui sont installés en son sein seront logés dès le second semestre 2020 dans des constructions modulaires qui seront disposées à proximité immédiate du Grand Palais pendant toute la durée des travaux. Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée le 13 novembre 2017 entre le ministère de l'intérieur et la « réunion des musées nationaux - Grand Palais » (Rmn-GP), établissement public chargé de la gestion du Grand Palais. L'établissement public du Grand Palais se voit confier la mission de réaliser à la fois les opérations de restauration et d'aménagement du Grand Palais ainsi que celles de rénovation du commissariat de police du 8ème arrondissement. Les études de maîtrise d'œuvre sont actuellement en cours et le financement des travaux, estimé à 21,6 M€, est pris en charge par le ministère de l'intérieur. La décision d'implanter pendant toute la durée des travaux un bâtiment modulaire qui regroupera l'essentiel des services de police de l'arrondissement vise à maintenir l'efficacité opérationnelle des effectifs de police dans le cadre de leurs missions quotidiennes et de faciliter les démarches des usagers. Le nouveau commissariat de police du 8ème arrondissement sera livré, comme le Grand Palais, fin 2023. Ce nouveau commissariat permettra d'améliorer les conditions de travail des policiers ainsi que de disposer d'un lieu totalement adapté à l'accueil du public et aux missions de sécurité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sylvain Maillard](#)

**Circonscription :** Paris (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9899

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 juin 2018](#), page 5484

**Réponse publiée au JO le :** [11 septembre 2018](#), page 8087